NOTE D'INFORMATION

CIMR IDDIKHAR

Nature juridique
SICAV

Société de gestion
SOGECAPITAL GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP19082 en date du 12/04/2019.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

OTB AR

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **SOGECAPITAL GESTION** sise à **55, Boulevard Abdelmoumen, Casablanca,** représentée par **Monsieur Karim EL HNOT** en sa qualité de **DIRECTEUR GENERAL**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

SOGECAPITAL GESTION
55, Bd. Abdelmoumen
CASABLANCA
Tél. : 0522 43 98 10 - Fax : 0522 26 40 25

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

AR

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **CIMR IDDIKHAR**
- Nature juridique : **SICAV**
- Code Maroclear : **MA0000030629**
- Date et référence de l'agrément : **06/02/2007, AG/OP/032/2007**
- Date de création : **05/07/1999**
- Siège social : **55, Boulevard Abdelmoumen, Casablanca**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **01 janvier** au **31 décembre**
- Apport initial : **5,000,000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **250,000** Dirhams
- Société de gestion : **SOGECAPITAL GESTION** représentée par **Monsieur Karim EL HNOT.**
- Etablissement dépositaire : **SGMB, sise à 55, Avenue Abdelmoumen, Casablanca, représentée par Monsieur Omar SENHAJI, en sa qualité de Responsable Département Titres.**
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter
SOGECAPITAL GESTION	Direction commerciale

- Commissaire aux comptes : **HDID&ASSOCIES** représentée par **Monsieur Mohamed HDID.**

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Obligations OMLT**
- Sensibilité min : **1.1% (Exclus)**
- Sensibilité max : **10 % (Inclus)**
- Indice de référence : **MBI Moyen Long Terme : Moroccan Bond Index**

 Source de publication de l'indice : BMCE CAPITAL
- Objectifs de gestion : **CIMR IDDIKHAR est une SICAV Obligataire moyen long terme qui a pour objectif d'offrir aux investisseurs un moyen de placement permettant à moyen terme une appréciation du capital investi, et ce grâce à une gestion dynamique, conciliant sécurité et rentabilité.**

AR

- Stratégie d'investissement :

 La politique d'investissement a comme principe de base:

 o Sécurité à travers des instruments de taux de maturité moyenne et longue à revenu fixe que sont les obligations d'émetteurs publiques et privés. Ainsi, la SICAV investira en permanence au moins 90% de son actif hors titres d'OPCVM « obligations moyen et long terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances. Le niveau maximum investi en actions, en certificats d'investissement et en droits d'attribution ou de souscription cotés à la Bourse de Casablanca est de 10% de son actif, tout en respectant la réglementation en vigueur.

 o Rentabilité recherchée à travers l'optimisation des fonds investis et diversification du portefeuille.

- Durée de placement recommandée : **1 an minimum**
- Souscripteurs concernés : **Institutionnels. Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (C.I.M.R) "sans exclure les autres personnes morales et physiques"**

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **25/10/1999**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire, Chaque vendredi ou, ci celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (C.I.M.R) et Sogécapital Gestion par voie d'affichage.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat :

 - Lieu de réception des souscriptions et rachats : Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (C.I.M.R) et Sogécapital Gestion.

 - Calcul du prix de souscription : Prochaine valeur liquidative (obtenue en divisant l'Actif Net par le nombre d'actions en circulation) majorée de la commission de souscription ;

 - Les souscriptions doivent être formulées au plus tard le jeudi à 16h30, pour être exécutées sur la base de la valeur liquidative de la SICAV du Vendredi suivant.

 - Calcul du prix de rachat : Prochaine valeur liquidative (obtenue en divisant l'Actif Net par le nombre d'actions en circulation) minorée de la commission de rachat ;

 - Les rachats doivent également être formulés au plus tard le jeudi à 16h30, pour être exécutés sur la base de la valeur liquidative de la SICAV du Vendredi suivant.
- Affectation des résultats : **capitalisation entière. Capitalisation intégrale des revenus. Les coupons sont comptabilisés selon la méthode des « coupons courus ».**
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

AR

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **3%**
 - Commission de rachat maximale :
 - **1.5%.**

- Frais de gestion :
 - **2% HT l'an maximum. L'Actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, déduction faite des parts et actions d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par Sogécapital Gestion. Ils sont prélevés trimestriellement.**

Libellés Frais de gestion	**Taux Frais de gestion**
(1) Frais publications :	20 000 DH (HT)
(2) Commissaire aux comptes :	20 000 DH (HT)
(3) Commissions AMMC	0,025% (HT)
(4) Dépositaire :	0,0075% (HT)
(5) Maroclear :	300 DH Tarif mensuel (HT)
(6) Maroclear (droit d'admission) :	0,01 ‰ Taux annuel (HT)
Prestations de Sogécapital Gestion :	Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)

AR